

Mémoire sur l'avenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire au Québec et plus particulièrement à Saint-Narcisse et dans les environs rédigé par la corporation de développement de Saint-Narcisse de Rimouski.

Mise en contexte

Saint-Narcisse de Rimouski est une relativement jeune municipalité rurale des piedmonts du Bas-Saint-Laurent. L'agriculture, tout comme l'exploitation forestière, est à l'origine même de sa naissance dans la première moitié du 20^{ième} siècle. À l'opposé des municipalités voisines de Saint-Marcellin, La Trinité-Des-Mont et Esprit-Saint qui ont été «ouvertes» lors de la crise des années trente, Saint-Narcisse s'est peuplé lentement de producteurs agricoles qui manquaient d'espace sur le long du littoral et qui reconnaissaient le bon potentiel relatif des sols. L'économie de notre municipalité est encore aujourd'hui principalement fondée sur la forêt et l'agriculture. Ces deux secteurs d'activité ne sont par contre plus aussi dominants car Saint-Narcisse a pu diversifier son activité par la villégiature autour de ses nombreux lacs, par sa proximité de Rimouski où plusieurs résidents travaillent et par les activités de chasse, de pêche et de plein air et les attraits touristiques qui se sont développés sur le territoire.

L'importance de l'activité de production agricole sur le territoire de Saint-Narcisse justifie le présent avis présenté par la Corporation de développement local. La Corporation de développement de Saint-Narcisse est un organisme à but non lucratif actif depuis trois ans et impliqué dans le développement économique et social de sa communauté. La Corporation est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de différents collèges électoraux; jeunes, résidents et services, commerces et industrie, forêt, agroalimentaire, conseil municipal en plus d'un membre co-opté.

La Corporation de développement de Saint-Narcisse de Rimouski n'a pas la prétention de se poser en expert de la chose agroalimentaire. Elle saisit tout de même l'occasion offerte par la commission pour faire connaître son point de vue car **l'avenir de Saint-Narcisse sera toujours lié pour une bonne part à celle de l'agriculture.**

Notre évaluation

L'agriculture change rapidement à Saint-Narcisse comme dans le reste du Québec. Les fermes grossissent, il y en a moins en quantité dans chaque rang mais elles sont plus grosses, il n'y a pas beaucoup de terres de qualité inexploitées, les friches et les plantations d'arbres sont sur des sols peu productifs, trop rocheux pour être exploités. Les familles d'agriculteurs sont elles aussi plus petites, comme celles des autres résidents de Saint-Narcisse. Grosse ferme, petite famille, la production «s'industrialise», c'est forcé, gros tracteurs, robots, machines de toutes sorte ont remplacé les bras des enfants. Les machines et outils ne remplacent toutefois pas toujours les hommes et les femmes, ils ne peuvent pas tout faire. Les petites familles d'agriculteurs se sont adjointes des employés, des travailleurs, saisonniers ou non, ils donnent de l'emploi et aident à faire vivre d'autres familles que celle des propriétaires. L'agriculture unifamiliale est devenue multifamiliale.

Il est évident que l'agriculture perd un peu d'influence dans nos paroisses, il y a moins de gens qui y travaillent, les travaux difficiles sont de plus en plus réalisés par les machines; chargeuse à balle ronde, soigneur automoteur, râteau à roches, sole, ont remplacés plusieurs jeunes qui arrondissaient leur budget au printemps et en été. Les bras sont aussi moins disponibles. Beaucoup d'agriculteurs cherchent année après année des travailleurs assidus, fiables et «vaillants» mais n'en trouvent pas ou ne peuvent pas les conserver parce que les revenus de l'entreprise ne permettent pas d'offrir des salaires compétitifs. Finalement, les producteurs sont plus seuls qu'auparavant et se résignent à l'acheter, le râteau à roches.

La production agricole vit depuis plusieurs années une crise des revenus. Celle-ci semble destinée à empirer dans l'avenir. Le coût élevé du droit de produire dans les productions contingentées en est une des causes aux yeux de la Corporation. La valeur des quotas ne peut pas demeurer au prix actuel. Si des agriculteurs achètent encore du quota à 30 000\$ pour la production d'une vache c'est qu'il font financer ces achats par les droits patrimoniaux qu'ils ont obtenu au moment où le système fut mis en place. Quand les générations de producteurs se seront succédées et que la part de ce patrimoine aura diminué en proportion, ils ne pourront plus continuer en ce sens.

Payer 30 000\$ pour le droit d'élever une vache de 3 000\$, c'est comme acheter un commerce avec 100 000\$ d'équipement et payer l'achalandage 1 000 000\$. C'est financièrement insensé.

Si l'état peut, à un bout du système, contrôler le volume et les prix du lait produit, il devrait trouver des solutions pour contrôler le coût du droit de produire. Laisser aux agriculteurs et agricultrices le fardeau de trouver la solution à l'impasse semble indiquer un intérêt plutôt faible pour le système.

Saint-Narcisse n'a pas perdu que des emplois en production agricole, il y eut une époque où la communauté avait un inspecteur agricole résidant et où on voyait plus souvent les agronomes et les techniciens des ministères de l'agriculture.

La corporation doit admettre que la population de Saint-Narcisse n'a pas diminué malgré le fait que le nombre de travailleurs et d'entrepreneurs agricoles ait baissé. De plus en plus de résidents de Saint-Narcisse travaillent à Rimouski en bonne partie parce que les services gouvernementaux sont centralisés en cet endroit dont ceux liés à l'agriculture et à la foresterie

L'agriculture est toujours très dynamique à Saint-Narcisse. La paroisse peut être fière de ses entreprises agricoles qui innovent et sont bien souvent des leaders dans leurs domaines de production. Alors que plusieurs municipalités plus ou moins proches s'inquiètent de la multiplication des terres en friche ou abandonnées, les agriculteurs de Saint-Narcisse défrichent de nouvelles terres pour accroître leurs superficies en culture.

Quelques bons exemples et suggestions

L'exemple donné par le centre régional de transformation des viandes d'agneau et de bœuf est encourageant. Ce projet s'était donné comme contrainte de départ d'être établi en milieu rural. Les promoteurs initiaux, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent ont fait rapidement l'annonce de leur projet. Ils ont tout aussi rapidement été sollicités par les corporations de développement prêtes à les accueillir. Les promoteurs, des agriculteurs avant tout, ont aussitôt exprimé leurs conditions et la première fut que le centre serait localisé en milieu rural. Bien qu'elle ait essayé mais n'ait pas réussi à attirer les promoteurs chez elle. La corporation de développement de Saint-Narcisse salue leur initiative concernant la localisation du projet. Puisque l'agriculture ne pourra plus faire vivre le village à elle seule, les villages doivent pouvoir offrir des emplois dans les services à l'agriculture comme à la population.

Les postes de gestion en agriculture étaient à l'époque beaucoup plus près des lieux de production. Chaque village avait sa buanderie, sa coop, son syndicat. Il faut, pour la survie des villages et pour une meilleure gestion de la production agricole que l'on rapproche les gestionnaires, syndicats et ministères des lieux de production. Si l'UPA du Bas-Saint-Laurent a fait un très bon coup en exigeant que son centre de transformation des viandes soit localisé en milieu rural, elle devrait continuer sur sa lancée et déménager ses bureaux dans une municipalité rurale. De la même manière, le service des forêts publiques du MRN devrait être beaucoup plus près du bois que de la colline parlementaire.

La croissance de la taille des fermes et le regroupement des terres en culture influencent la gestion du réseau routier. Il n'y a plus de clôtures et de haies aux deux, trois ou quatre arpents. La mécanisation et les nouvelles façons de faire incitent les propriétaires à élargir les parcelles en culture. De leur côté les municipalités utilisent de plus en plus souvent des clôtures à neige temporaires pour faciliter l'entretien hivernal. La mise en place de programmes de plantation qui tiendraient compte des pratiques agricoles actuelles et permettraient des routes plus sécuritaires et moins coûteuses à entretenir en hiver serait une pratique plus durable et un bel exemple de réintégration de l'agriculture dans le développement du territoire.



Quelques sonnettes d'alarme

Le périmètre d'urbanisation de Saint-Narcisse est suffisamment grand car la municipalité est relativement jeune. Le zonage agricole n'est pas perçu comme une contrainte au développement. Il sert au contraire d'outils qui permet de regrouper les commerces et places d'affaires dans les agglomérations où le trafic est plus lent ce qui sécurise le système routier. Chaque développement résidentiel et commercial en-dehors oblige aussi tôt ou tard des aménagements supplémentaires de l'infrastructure routière. Un entrepreneur sera aussi gagnant à établir sa place d'affaires ailleurs que chez lui lorsqu'il sera question de vendre, développer ou connaître la valeur réelle de son entreprise. La déréglementation et l'assouplissement du zonage agricole ne doivent pas encourager indûment la multiplication des centres de service.

Bien qu'il y ait moins de gens et d'entreprise dans chaque rang, ceux-ci sont toutefois essentiels pour l'acheminement des denrées produites ou acquises par les fermes comme pour les produits de la forêt. L'état général de ces routes secondaires semble se détériorer rapidement. Les demandes répétées des citoyens urbains de toute la province pour des infrastructures routières nouvelles doivent être mises en parallèle avec les besoins de sécurité en milieu rural. Il sera toujours nécessaire d'acheminer les produits ruraux; lait, bois, bétail, grain... de façon fiable et sécuritaire vers ces mêmes agglomérations urbaines qui les transforment, les vendent ou les consomment. L'entretien du réseau routier de base du Québec est aux yeux de la Corporation de développement de Saint-Narcisse tout aussi importante que la construction de nouvelles autoroutes. Celles-ci ont d'ailleurs la fâcheuse tendance à alimenter des bouchons toujours plus grands en milieu très urbain ou à faire sortir plus aisément et rapidement des produits bruts de nos régions qui seront transformés ailleurs.

Les récentes fusions municipales sont une menace potentielle supplémentaire à la santé de la production agricole. Par exemple, la nouvelle ville de Rimouski, qui vient d'englober de belles paroisses agricoles voisines, tenait récemment un forum sur son avenir. Cet exercice qui a duré quelques mois a produit des résultats très urbains où l'agriculture n'avait que très peu d'espace. Le découpage en petites paroisses favorisait les agriculteurs souvent présents aux conseils municipaux et dans les mairies. Ceux-ci auront vraisemblablement perdu une part de cette influence avec les fusions.

L'agriculture restera toujours importante à Saint-Narcisse. La corporation de développement de Saint-Narcisse ne peut prétendre avoir la solution aux multiples questions que se posent la Commission. Elle saisit l'occasion donnée par cette dernière pour faire un portrait très local des enjeux perçus et espère que celui-ci permettra un éclairage intéressant pour la commission. La corporation est supportée financièrement et professionnellement par la municipalité de Saint-Narcisse et par le Pacte rural dans la MRC Rimouski Neigette. Ce support lui permet d'interpeller la commission et de tenter d'équilibrer les pouvoirs d'influence entre les mondes urbains et ruraux.

La Corporation de développement de Saint-Narcisse remercie la Commission de son attention et félicite les commissaires pour le courage dont ils font preuve en entreprenant une telle corvée.